Demande de Devis pour un audit RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Demande de Devis pour un audit RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et **spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité**. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Demandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES...

Votre demande, vos attentes... :

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s).

Exemples :

- 1 serveur WEB avec site Internet pour faire connaître mon activité ;
- 1 ordinateur fixe avec ogiciel de facturation pour facturer mes clients ;
- 2 ordinateurs portables dont :

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + traitement de textes pour la correspondance + logiciel de facturation pour facturer mes clients...

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + logiciel de comptabilité pour faire la comptabilité de la structure ;

- 1 smartphone avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects.

Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?

Avez-vous des données dans le Cloud ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DIMENSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'énumérer les services** de votre structure :

PRESTATAIRES & SOUS-TRAITANTS

Travaillez-vous avec des sous-traitants ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces sous-traitants :

Travaillez-vous avec des prestataires qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces prestataires :

Avec combien de société(s) d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD

Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si oui, avec quel(s) pays ?

Avez-vous déjà été sensibilisé au RGPD ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Les personnes utilisant un équipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPD ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RGPD, souhaitez-vous suivre une formation ? O Oui O Non O Je ne sais pas

---

VOS LOCAUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ? O Oui O Non

Si "Oui", combien ?

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays si pas en France) du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez

---

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

Nous pouvons vous accompagner de différentes manières.

A) Nous pouvons vous apprendre à devenir autonome (formation) ;

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation) ;

C) Vous pouvez choisir de nous confier la totalité de la démarche de mise en conformité (accompagnement) ;

D) Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).

Quel type d'accompagnement souhaitez-vous de notre part (A/B/C/D + détails) ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaire telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;
- Nombre d'agences au total qui ont pas leur propre numéro SIRET ;
- Nombre d'agences que votre structure a en France ;
- Urgence de votre projet ;
- Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

Les informations recueillies sont enregistrées dans la messagerie électronique et le système informatique de LeNetExpert pour les traitements correspondant à la gestion de vos demandes et la proposition de services correspondant à votre demande. Le lieu de traitement de stockage et de sauvegarde se situe en France et auprès d'établissements respectant le bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais : EU-US Privacy Shield). Elles sont conservées 3 ans après notre dernier échange et sont destinées aux services internes. Une démarche de mise en conformité a été entamée en interne depuis 2010 et jusqu'à ce jour par des formations régulières, l'identification des traitements, la réalisation d'un registre des traitements, une analyse de risques sur nos traitements manipulant des données sensibles ou des « données à caractère hautement personnel » pour lesquels leur violation pourrait avoir de graves conséquences dans la vie quotidienne des personnes concernées et un suivi semestriel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Net Expert, Monsieur le Délégué à la Protection des Données – 1 les Magnolias – 84300 CAVAILLON par Recommandé avec accusé de réception. Enfin, sur le fondement des articles 131-13, 222-17, 222-18, 222-18-1, 322-12, 322-13, R-621-1, R-621-2, R-623-1, R-624-3, R-624-4, R 631-1 et R634-1 du code Pénal et l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, votre adresse IP horodatée est également collectée.

Sauf indication contraire ou information publique, nous nous engageons à la plus totale discrétion et la plus grande confidentialité concernant les informations que vous nous communiquez.

* = Données à Caractère Personnel

** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service pédagogique, Service administratif et financier...

A

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert.fr

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI

Devis pour la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Devis pour la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement				

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et **spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité**. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

• « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
• « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
• ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

contactez-nous avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Cliquez ici pour accéder à notre formulaire de demande d'informations

Source : Denis JACOPINI

---

6 conseils pour éviter la contamination du réseau par des ransomwares | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	6 conseils pour #éviter la contamination du réseau par des ransomwares				

6 conseils pour éviter la contamination du réseau par des ransomwares Une étude réalisée par Bitdefender aux États-Unis montre que les APT (Advanced Persistent Threats), le spear phishing et les ransomware sont les types d'incidents les plus craints dans les entreprises.

Cette étude montre, en effet, qu'en termes d'importance, les APT (techniques complexes d'intrusion réseau) sont en tête des préoccupations : 19,7% des managers interrogés les estiment difficiles à gérer.
Les ransomware arrivent en seconde position (13,7%) avec les rootkits. Ces derniers préoccupent plus les DSI que les menaces 0-day.
Le Spear Phishing (des e-mails soigneusement préparés, destinés à des individus spécifiques au sein de l'entreprise) sont mentionnées par à peu près 13% des personnes interrogées. Reste qu'il s'agit là d'une des techniques les plus utilisées pour pénétrer la sécurité de l'entreprise et diffuser des malwares.
Quant aux incidents générés par le BYOD (Bring Your Own Device, l'utilisation de son appareil personnel dans le cadre du travail) et aux vulnérabilités zero-day, ils semblent moins inquiétants, puisque 11,3% des personnes interrogées voient le BYOD comme un risque potentiel pour leur entreprise, tandis que 10,3% des managers pensent que les attaques zero-day sont sources de menaces pour la sécurité de leur entreprise.
BitDefender fait donc 6 recommandations pour que les entreprises puissent limiter les risques d'infection :
1. Mettre en garde les employés contre les nouvelles menaces et leur expliquer comment déceler un e-mail de spear phishing et d'autres attaques d'ingénierie sociale.
2. Installer, configurer et maintenir à jour la solution de sécurité de l'entreprise.
3. Bloquer l'exécution de certains programmes vecteurs d'infections, comme par exemple des logiciels de téléchargement illégal ou de P2P au bureau.
4. Utiliser un pare-feu pour bloquer les connections entrantes vers des services qui n'ont pas lieu d'être publiquement accessibles via Internet.
5. S'assurer que les utilisateurs aient les droits les plus faibles possible pour accomplir leurs missions. Lorsqu'une application requiert des droits d'administrateur, il faut être certain que l'application soit légitime.
6. Activer la restauration système afin de retrouver les versions précédentes des fichiers qui ont été chiffrés, une fois que la désinfection a eu lieu.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.itrmobiles.com/index.php/articles/157764/6-conseils-eviter-contamination-reseau-ransomwares.html

Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet ? | Denis JACOPINI

	Quelles sont les #mentions obligatoires sur un site internet ?

Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales suivantes :
• pour un entrepreneur individuel : nom, prénom, domicile
• pour une société : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (et non pas une simple boîte postale), montant du capital social
• adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
• pour une activité commerciale : numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)
• pour une activité artisanale : numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM)
• numéro individuel d'identification fiscale : numéro de TVA intracommunautaire
• pour une profession réglementée : référence aux règles professionnelles applicables et au titre professionnel
• nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer quand celle-ci est nécessaire
• nom du responsable de la publication
• coordonnées de l'hébergeur du site : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone
• pour un site marchand, conditions générales de vente (CGV) : prix (exprimé en euros et TTC), frais et date de livraison, modalité de paiement, service après-vente, droit de rétractation, durée de l'offre, coût de la technique de communication à distance
• numéro de déclaration simplifiée Cnil, dans le cas de collecte de données sur les clients

Avant de déposer ou lire un cookie, les éditeurs de sites ou d'applications doivent :
• informer les internautes de la finalité des cookies,
• obtenir leur consentement,
• fournir aux internautes un moyen de les refuser.
La durée de validité de ce consentement est de 13 mois maximum. Certains cookies sont cependant dispensés du recueil de ce consentement.

Le manquement à l'une de ces obligations peut être sanctionné jusqu'à un an d'emprisonnement, 75 000 € d'amende pour les personnes physiques et 375 000 € pour les personnes morales.
Remarque : Depuis l'entrée en application du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données), vous devez également prévoir des mentions relatives à la protection des données à caractère Personnel ainsi que prévoir des précautions relatives à la demande de consentement des internautes à utiliser leurs coordonnées.
Consultez notre dossier consacré à la demande de consentement

---

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31228.xhtml

Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Formation RGPD : l’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles				

Contenu de nos formations :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) entre en application le 25 mai 2018 et les entreprises ne s'y sont pas préparées. Or, elles sont toutes concernées, de l'indépendant aux plus grosses entreprises, et risqueront, en cas de manquement, des sanctions pouvant aller jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires.

Au delà des amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, c'est aussi la réputation des entreprises qui est en jeu. Quelle valeur lui donnez vous ?

Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :
Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article